

## **Procès-verbal de l'assemblée générale de parents**

**École Saints-Martyrs-Canadiens**

**Jeudi 26 septembre 2024 à 19 h**

### **1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La direction de l'école Saints-Martyrs-Canadiens, monsieur Christian Lacombe, souhaite la bienvenue aux parents ainsi qu'aux membres actuels du conseil d'établissement de l'école. Cinq membres du conseil d'établissement terminent leur mandat.

### **2. Désignation d'un président d'assemblée**

Président d'assemblée : Étienne Rouleau

### **3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée**

Chanez Benchoubane propose madame Claudine Lajeunesse comme secrétaire d'assemblée. Geneviève Chené Cloutier seconde la proposition.

### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président du CÉ fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Dominique Gohier propose l'adoption de l'ordre du jour et madame Geneviève Létourneau la seconde.

### **5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023**

L'adoption du compte-rendu de l'assemblée générale est proposée par Madame Dominique Gohier et secondée par madame Christina Poppa.

### **6. Présentation des structures de participation des parents : conseil d'établissement, organisme de participation des parents et comité de parents du CSSDM.**

La direction explique les trois types d'organismes de participation des parents à l'école : le conseil d'établissement, l'organisme de participation des parents et le comité de parents du CSSDM

#### Conseil d'établissement (CÉ) :

- Les membres du CÉ sont appelés à se prononcer sur le projet éducatif, la politique d'encadrement des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, l'utilisation des locaux pour les activités parascolaires, le budget de l'école et tout ce qui peut améliorer le fonctionnement de l'école.
- La composition du CÉ :
  - L'école a fait le choix d'avoir 6 parents sur le CÉ, étant donné la grosseur de l'école. Ceux-ci sont élus pour un mandat de 2 ans.

- Il y a parité entre le nombre de parents et le nombre de membres du personnel (au moins 2 enseignants, 1 professionnel, 1 employé de soutien et 1 représentant du service de garde).
- 2 membres de la communauté, nommés par les membres du CÉ pour un mandat d'un an.
- La direction de l'école

L'Organisme de participation de parents (OPP) :

L'OPP regroupe les parents qui veulent travailler à la réussite des jeunes et collaborer à la vie de l'école en réalisant des projets et des activités, en donnant leur avis à la direction et aux parents du CÉ et en s'impliquant dans la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école.

Le comité de parents du CSSDM :

Madame Geneviève Létourneau, ancienne représentante du CÉ au comité de parents du CSSDM, explique le rôle du comité de parents. Les membres représentants doivent donner leur avis sur tout sujet et sur toutes questions que le CSSDM est tenu de lui soumettre, d'aider les parents qui en font la demande, de transmettre au CSSDM les besoins des parents de notre école. L'assemblée générale doit choisir le représentant de notre établissement parmi les parents élus au CÉ.

Monsieur Lacombe termine en recommandant les parents qui souhaitent en connaître davantage à se référer au site du ministère de l'Éducation et à celui du comité de parents.

**7. Présentation du rapport annuel 2023-2024 du conseil d'établissement**

Monsieur Rouleau, président du CÉ, fait une présentation sommaire du bilan annuel des activités du CÉ.

**7.1 Bilan annuel des activités du conseil d'établissement (2022-2023)**

Les sujets suivants ont été traités l'an dernier lors des rencontres du CÉ :

- La déclaration de clientèle au 30 septembre 2023
- Surplus/déficit année scolaire 2022-2023
- Le plan triennal de la répartition des immeubles
- La consultation sur les campagnes de financement
- Le suivi budgétaire
- L'approbation des sorties éducatives
- Le suivi avec le CSS concernant l'état du pavillon Sauvé (projet maçonnerie et fenêtres)
- Le suivi du projet éducatif
- Le suivi des inscriptions 24-25, prévision de la clientèle et affectations

- Le plan de lutte à la violence et à l'intimidation
- Le questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école
- La grille-matière 2024-2025
- Les critères de sélection pour les élèves de l'Harmonie.
- Les prévisions budgétaires pour 2024-2025
- Le budget *aide aux parents*
- Le calendrier scolaire 2024-2025
- La planification des journées pédagogiques au service de garde pour 2023-2024
- La tarification des journées pédagogiques au service de garde
- La régie interne
- Les formations pour les parents
- Les fournitures scolaires pour 2024-2025
- Le code de vie de l'école

## **7.2 Bilan financier du conseil d'établissement (2022-2023)**

Le budget de fonctionnement (400\$) a été utilisé pour offrir un souper aux membres du CÉ, de l'OPP et des bénévoles de la bibliothèque. Le budget de formation (400\$) a été utilisé pour l'abonnement à la plateforme *Aider son enfant* qui offre des formations en ligne aux parents.

## **8. Adoption de la procédure d'élection**

### **8.1 Nominations des officiers pour l'élection**

Monsieur Lacombe se propose comme président d'élection. Il propose Claudine Lajeunesse comme secrétaire et Stéphane Berthelet et Mélanie Pépin comme scrutateurs.

Composition du CÉ :

- Membres à leur 2<sup>e</sup> année de mandat : Laila Chamek, Fiza D'Orléans et Étienne Rouleau
- Membres sortants : Chanez Benchoubane, Geneviève Chené Cloutier et Geneviève Létourneau

Il faudra élire 3 membres du conseil d'établissement pour 2 ans, 2 membres pour 1 an et au moins 2 substituts.

Monsieur Lacombe explique le déroulement de l'élection. Il est possible de se proposer soi-même ou de proposer quelqu'un. Il nous faudra au minimum 5 personnes (3 membres du CÉ et 2 substituts). Le calendrier des rencontres sera élaboré par les membres du CÉ. Les rencontres seront en présentiel et sont d'une durée d'environ 2h. Il y a une réunion par mois pour un total de 6 réunions par année.

6.1 Président d'élections : Monsieur Christian Lacombe

6.2 Secrétaire d'élections : Madame Claudine Lajeunesse

6.3 Scrutateurs et scrutatrices : Stéphane et Mélanie

## **9. Élection des nouveaux membres au conseil d'établissement 2023-2024**

Le résultat de l'élection est le suivant :

- Chanez Benchoubane
- Jean Rooswelt Amazan
- Geneviève Chené Cloutier
- Sarah Yahoui
- Geneviève Létourneau

## **10. Élection des parents substitués au conseil d'établissement 2023-2024**

Les parents suivants sont élus comme substitués au conseil d'établissement :

- Olgin Jean-Louis
- Cyriel Ferraro
- Adel Halimi

La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 7 octobre à 18h30.

## **11. Élection du ou de la représentante au comité de parents du CSSDM**

Madame Geneviève Létourneau explique les mandats du comité de parents et des sujets qui sont touchés lors des rencontres. Madame Sarah Yahoui est élue représentante pour l'année 2024-2025.

## **12. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents**

Madame Fiza D'Orléans est élue substitut pour l'année 2024-2025.

## **13. Formation de l'organisme de participation des parents (OPP)**

Monsieur Lacombe laisse la parole à Geneviève Chené Cloutier, présidente de l'OPP. Celle-ci explique que les rencontres de l'OPP peuvent être très variables, mais tout autant importantes. Madame Chené Cloutier explique que s'investir dans l'OPP c'est démontrer à notre enfant que l'école est importante. Il y aura 2 rencontres officielles dans l'année. La première rencontre sera le 15 octobre à 19h. Des exemples d'activités : fonctionnement de la bibliothèque, la fête de Noël, le Cross-Country, le diner pizza, la préparation de fondue au chocolat pour la Saint-Valentin, le carnaval, les olympiades, le cinéma plein air, l'élaboration du nouveau logo de l'école, la vente de chandail ayant notre nouveau logo et la fête de fin d'année. L'OPP est ouvert à d'autres projets. Il est possible de s'impliquer ponctuellement ou pour tous les projets.

### 13.1 Présentation du bilan de l'OPP (2023-2024)

Vente de collations, fonctionnement de la bibliothèque, fête de Noël, les diners pizza, la fête de Saint-Valentin avec la fondue au chocolat, activités de reconnaissance pour tous les corps d'emploi. Lors des campagnes de financement, de l'argent est gardé pour l'organisation d'activités pour l'école ainsi que pour l'Harmonie.

### 13.2 Formation d'un OPP 2024-2025

La formation d'un OPP n'est pas formelle comme un CÉ. Les communications se font par courriel. L'implication se fait de projet en projet. Les parents suivants se présentent comme nouveaux membres de l'OPP : Fatima Bay, Olguin Jean-Louis, Djida Rezzaoui, Marino Librandi, et Cyriel Ferraro.

## 14. Points d'information

### 14.1 Présentation des résultats du QSVÉ (questionnaire sécurité/violence à l'école)

La direction de l'école, monsieur Lacombe, présente la démarche de la cueillette des données ainsi que les résultats du questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école. Le questionnaire est mené par l'UdM. Il a été administré en mai 2023 et en mai 2024. Les résultats ont été présentés à l'ensemble du personnel pendant les journées pédagogiques de début d'année. Ils seront aussi présentés aux élèves dans les prochaines semaines.

Monsieur Lacombe explique que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation sera actualisé à la lumière des enjeux soulevés dans le QSVÉ. Le code de vie et son application ainsi que le plan de surveillances stratégiques seront revus. Des activités de prévention sont mises en place dans les classes par les intervenants de l'école. La collaboration école-famille est essentielle pour améliorer la situation.

## 15. Parole au public

Pas de questions.

## 16 Varia points divers

Pas de varia

## 17. Levée de l'assemblée à 21h